Sous le parrainage du Ministère de l'Aménagement du Territoire, Du Tourisme et de l'Artisanat

Salon International du Tourisme, des Voyages, des Transports et de l'Equipement Hôtelier

International Tourism And Travel Fair

الصالون الدولي للسياحة الأسفار والنقل

SIAHA 2017

8éme Edition

23-24-25 Février 2017

Le Salon qui mérite le voyage

GUIDE DE L'EXPOSANT

Un événement ASTRA Communication

www.siahadz.com

8éme édition du salon International Du Tourisme , des voyages,
Des Transports et de l'équipement Hôtelier
Du 23 au 25 Février 2016
Oran

PRESENTATION

ASTRA Communication, Agence de communication Evénementielle, Organise la 8éme édition du ***salon International du Tourisme, Des Voyages, des Transports et de l'Equipement Hôtelier SIAHA*** du 23 au 25 Février 2017 au CCO à Oran, sous le parrainage du ministère de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat.

Le salon est le rendez vous annuel des professionnels du tourisme à Oran, il regroupe quelques 8000 visiteurs professionnels chaque année et a regroupé 135 exposants en 2016.

Le salon SIAHA est un espace d'échange et de partenariat entre les professionnels du Tourisme, mais aussi un espace de découverte pour le grand public qui se déplace en masse à chaque édition.

Exposez au SIAHA, voici quelques bonnes raisons !

- Lancer de nouveaux produits et services;
- Faire connaitre une région / un pays;
- Contacter directement les décideurs des compagnies les plus importantes;
- Renforcer l'image de l'entreprise;
- Créer un espace d'échange et de partenariat entre les experts de l'industrie du Voyage nationaux et internationaux;
- Etre en contact direct et développer la relation avec son public;
- Participer aux événements organisés durant le salon en vue d'obtenir des informations sur les tendances et les nouvelles destinations de voyage.

tel/fax: 00 213 41 62 12 60/ 00 213 41 62 12 62-
Mbl: 00 213 770 246 256/ 00 213 560 207 194-
Email: astracommunication@yahoo.fr / site web: www.siahadz.com

Un Evénement ASTRA Communication

8éme édition du salon International Du Tourisme , des voyages, Des Transports et de l'équipement Hôtelier
Du 23 au 25 Février 2016
Oran

La fiche technique

- **Evénement** : SIAHA 2017 **« 8**éme édition du Salon International du Tourisme, des Voyages et des Transports »
- **Dates : Du 23 au 25 Février 2017(3jours)**
- **Lieu :** Centre des conventions AHMED BENAHMED Oran
- **Organisateur :** ASTRA Communication
- **Parrainage accordé : Ministère de l'aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat**
- **Périodicité** : Annuelle
- **Profil des exposants :** Agences de voyage, Tour operators, Hôtels / Chaines hôtelières / Resorts, Cafés & Restaurants ,Banques et Assurances , centres de loisirs, Ecoles de formation aux métiers du tourisme, Compagnies aériennes / Maritimes/ Ferroviaire, Tourisme d'affaire et MICE, Tourisme médical, Concessionnaire de bateaux , Croisiéristes, Aéroports / Ports / Marinas, tourisme actif et d'aventure, Tourisme culturel, Sports, Ministères , Consulats, Les offices du Tourisme Nationaux et internationaux , Media , Associations ...
- **Visiteurs:** Professionnels du tourisme, des voyages et des transports, grand public....

  De 10h00 à 14h30 Public exclusivement professionnel

  De 14h30 à 18h30 professionnels et grand public
- **Programme:** Un programme a été élaboré comprenant des conférences, Visites guidées, Ateliers, B to B...
- **Campagne de communication :** Une campagne médiatique intensive réalisé sur un ensemble de supports et canaux selectionnés à cent effet, notamment la présence et la participation à des événements spécialisés (salons, work shops, conférences...etc,)
- ***Référence :*** Le salon SIAHA est référencé dans l'agenda mondial des plus grands et plus prestigieux salons du tourisme dans le monde : http://www.unwto.org/calendar/index.php?t=99

tel/fax: 00 213 41 62 12 60/ 00 213 41 62 12 62-
Mbl: 00 213 770 246 256/ 00 213 560 207 194-
Email: astracommunication@yahoo.fr / site web: www.siahadz.com

Un Evénement ASTRA Communication

8éme édition du salon International Du Tourisme , des voyages, Des Transports et de l'équipement Hôtelier
Du 23 au 25 Février 2016
Oran

BON DE RESERVATION

A retourner par fax au : 041 62 12 60/ 041 62 12 62 ou par mail : astracommunication@yahoo.fr

Date limite des inscriptions est fixée au 5 Février 2017

Informations Exposants

Raison Sociale……
Adresse…… Ville…… Pays……
N°Tel……N°Fax:……
Site Web ……Email……
Produits et services……
……

1) Le Stand:

Frais d'inscription: 20 000 DA/HT (Frais administratifs, Invitations, Macarons, Badges, Parking)

- **Stand Aménagé comprend:** Espace réservé, Moquette, Cloisons,1 Table, 3Chaises, nom de votre entreprise, Spots lumineux, Prise de courant 220v, Information de l'exposant sur le catalogue officiel de SIAHA 2017
  - **13 200 DA/HT x ……M²**

- **Stand non Aménagé comprend:** Espace réservé, Prise de courant 220v, Information de l'exposant sur le catalogue officiel de SIAHA 2017
  - **12 200 DA/HT x……M²**

2) Les options:

- 2 Façades 20 000 DA/ HT
- 3 Façades 30 000 DA/ HT
- 4 Façades (Ilôt) Min 60M² 60 000 DA/ HT

- Publicité sur catalogue : page couleur 40 000 DA/ HT (Maquette fournie par l'exposant en format JPEG, la date limite de réception des fichiers est fixée au 9 Février 2017)

3) Le Mobilier et autres options supplémentaires :Nous vous prions de nous contacter pour toute option supplémentaire

Modalité de paiement: à la remise du bon de commande
❑ Par virement à l'ordre de ASTRA communication
Natixis AEK Oran Compte N° : 02000313701996200277
❑ Par chaque libellé au nom de ASTRA communication

Total Général HT:……
TVA 17%:……
Total TTC:……
Fait le ……à……
Par Mme/ Mlle/ Mr……
Fonction……
Cachet + Signature (Obligatoire)

***Important:** En signant ce bon de commande
- j'atteste avoir lu et accepter les termes et conditions générales du règlement de participation au salon SIAHA 2017
-Je m'engage à payer les frais de ma participation au salon SIAHA
-Aucun désistement ne sera prit en compte après signature du bon de commande

Tel/Fax: 00 213 41 62 12 60/ 00 213 41 62 12 62-
Mbl: 00 213 770 246 256/ 00 213 560 207 194-
Email: astracommunication@yahoo.fr / site web: www.siahadz.com

Un Evénement ASTRA Communication

Règlement du salon

Article 1 : Organisation générale du salon ASTRA Communication (seul et unique organisateur du salon SIAHA)
Article 2 : Événement
salon international du tourisme, des voyages, des transports et de l'équipement
hôtelier **SIAHA**
Article 3 : Date et Lieu de la manifestation
Du 23 au 25 Février 2017 (3 jours) au centre des conventions (CCO) à Oran

Article 4 :Participation / Inscription:
La demande d'admission doit être adressée à ASTRA communication par fax au 041 62 12 62 /60 ou par email à : astracommunication@yahoo.fr
ASTRA Communication est seul habilité à accepter ou refuser les admissions. Cette décision n'a pas à être motivée, elle est notifiée à la société concernée. Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, accompagnées de paiement pourront être prises en considération. La signature de la demande de participation signifie que la société souhaitant exposer accepte sans réserve le présent règlement, elle est ainsi soumise à régler les frais du stand dans tous les cas.
Article 5 : Admission
Le titulaire du stand doit informer l'organisateur des sociétés qu'il représente. Seules ces sociétés seront inscrites au catalogue officiel. Il est interdit de sous-louer ou de céder tout ou une partie de son stand. L'envoi de la facture à la société postulante vaut acceptation définitive de l'exposant des modalités de règlement. La demande de participation signée par l'exposant donne obligation à régler les sommes dues afférentes à son inscription.
Article 6 : Modalités de paiement
Le règlement des frais de participation se fera par virement bancaire au nom de ASTRA communication natixis USTO oran compte N° 02000313701996200277 ou par chèque libellé au nom de ASTRA communication. Faute d'avoir effectué la totalité du paiement de ce solde à la date indiquée sur la facture, cela entraîne l'annulation de la réservation et Autorise ASTRA Communication à la libre disposition de la surface de stand qui avait été réservée.
Article 7 : Cession / Sous-location
Sauf autorisation écrite et préalable de l'organisateur, un exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de sa concession dans l'enceinte du salon. Néanmoins, plusieurs exposants peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande au préalable.
Article 8 : Annulation et désistement
En cas de désistement/annulation ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, l'entreprise ayant signé le précédent bon de commande se doit de régler tous les frais du stand , au cas contraire, des poursuites judiciaires seront menées à l'encontre de l'entreprise ayant signé le bon de commande.
Les sommes versées et/ou restant dues Partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à l'organisateur même en cas de relocation à un autre exposant. Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand 24 heures avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.
Article 9: Plan du salon et emplacement
Les plans fournis aux exposants par ASTRA Communication indiqueront les emplacements et leurs dimensions les plus précises. ASTRA Communication ne pourra être rendu responsable des différences qui pourraient être constatées entre les cotes indiquées et les dimensions réelles. ASTRA Communication se réserve le droit de changer l'emplacement général ou une partie du salon en cas de force majeure ou raison quelconque et cela n'autorise pas l'exposant à annuler son contrat ou à revendiquer une indemnité.
Article 10: Préservation des lieux et du matériel:
Les exposants doivent veiller au bon déroulement de la manifestation, au préservation des lieux, et du matériels d'expositions. Toutes détériorations sera automatiquement facturer entièrement et sera à la charge de l'exposant.

Article 11: Exposition et publicité sur le catalogue du SIAHA
L'exposants s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la parution de son nom sur le catalogue du SIAHA et de la maquette publicitaire qu'il aura mentionner sur le bon de réservation au plus tard le dimanche 12 Février 2017 à 16h, dans le cas contraire, les informations de l'exposants ne paraitrons pas sur le catalogue du salon SIAHA .
L'exposant doit respecter la superficie attribuée et ne doit pas dépasser celle ci sous aucun prétexte. L'exposant est responsable de tous les produits et articles présentés dans son espace, et doit fournir les papiers nécessaires auprès des autorités notamment registre de commerce, agréments, papiers de douane...etc, et doit laisser libre accès à ses produits et articles pour tous contrôle des autorités. ASTRA Communication se dégage de toute responsabilité sur les produits et articles des exposants. L'exposant occupera les lieux aux dates fixées par les organisateurs, et s'engage à mettre en place un stand digne d'une exposition au plus tard la veille du salon soit le 22 Février 2017. L'exposant s'engage à libérer les espaces d'exposition au plus tard le 26 Février 2017.
Article 12: location de mobilier et options
Pour tout article non compris dans le stand aménagé, les exposant doivent présenter un bon de commande et un paiement a l'avance de tout le mobilier ou autres options.
Article 13 : Contestations
En cas de contestation, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur avant toute procédure.
Il est interdit de placer des panneaux publicitaires ou enseignes à l'extérieur des stands en d'autres points que ceux réservés à cet usage. Il est de plus interdit de rajouter une inscription quelconque sur la face extérieure des bandeaux fournis par le salon. En cas d'infraction, le comité organisateur du salon fera enlever les éléments, aux frais, risques et périls de l'exposant et sans aucune mise en demeure préalable.
Il est formellement interdit d'afficher des messages a caractères politique ou religieux sous aucun prétexte.
La distribution de prospectus ne peut être faite qu'à l'intérieur du stand. La publicité à haute voix ou à l'aide d'un micro et le racolage sont absolument interdits. L'organisateur se réserve le droit d'interdire toute publicité pouvant porter un préjudice quelconque à qui que se soit : la publicité des prix et la distribution d'objets publicitaires sont soumis à la réglementation générale. Il est interdit de faire une publicité quelconque en faveur de produits autres que ceux désignés sur le bulletin de participation.
Article 14 : Assurance
Le salon SIAHA est assuré contre "la responsabilité civile organisateur". Chaque exposant devra souscrire une assurance particulière pour les dommages pouvant survenir aux équipements, matériels et produits. ASTRA Communication n'est nullement responsable des détériorations, vols, incendies et casses de tous les produits et articles exposés
Article 15 : sécurité et gardiennage
Les exposants doivent se conformer au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Le gardiennage reste à la charge de l'exposant lors du montage des stands, l'exposition et le démontage des stands, ASTRA Communication ne sera tenue responsable de tout désagrément sécuritaire.
Article 16 : Installation et réinstallation
L'exposant s'engage à ne pas quitter les lieux d'exposition et vider son stand avant la clôture définitive du salon .
Article 17 : Ouverture et clôture
Les stands doivent rester ouverts tous les jours aux horaires fixés. Il est interdit de laisser les marchandises exposés recouvertes ou les stands vides pendant les heures d'ouverture .
Article 18 : Règlement des litiges
En cas de contestation, et de non possibilité de régler le tige a l'amiable seuls les tribunaux de la wilaya d'Oran sont compétents.

ASTRA
Communication

Tél. / Fax : +213 41 621 260 / +213 41 621 262
Mob : +213 542 830 310 / +213 560 207 194
astracommunication@yahoo.fr

www.siahadz.com